



Pouvons nous exiger le remboursement d'arhes ?

Par **sheerazade**, le **26/05/2009** à **02:23**

Bonjour,

Nous sommes deux amies qui avons prévu de partir en Aout avec 8 autres participantes pour un séjour en Autriche organisé par notre professeur de danse, avec laquelle nous prenons des cours au sein d'une association dont elle est salarié par une patronne et présidente. Les arhes étaient de 100 € par personne pour la location et donc nous avons versé mon amie et moi un chèque à mon nom de 200€ pour toutes les deux.

Suite à un différent personnel avec cette prof, nous avons par un mail courtois, expliqué à cette prof que l'une d'entre nous était en depression et que par conséquent il serait préférable d'après le médecin de ne pas aller à se voyage et qu'on aimerait se désister toute les deux et qu'en la prévenant deux mois entiers à l'avance, elle pourrait sans peine nous trouver des remplaçantes ce qui lui permettrait de nous rembourser.

Comme nous étions absentes a son cours, le lendemain de ce mail, elle a commandité une élève pour me faire dire qu'elle ne voulait plus de moi dans son cours, qu'elle m'excluait définitivement et qu'elle ne rembourserait pas car le prix avait été divisé par 10 au départ pour cette location et si elle acceptait de rembourser les autres devraient payer plus cher. Ce que je peux comprendre.

Evidemment si elle ne rembourse pas, nous ferons l'effort d'y aller malgré notre différent avec elle, chose qu'elle n'a pas envisagé en m'excluant du cours. Seulement désormais il y a un climat délétère et ma question est :

Pouvons nous exiger le remboursement ?

Que faire si malgré notre désir d'y aller quand même, elle nous excluait du groupe et déciderait de partir sans nous ?

quel recours avons-nous, toutes les autres élèves sont sous sa férule, elles ne témoigneront pas et ne nous soutiendront pas.